

Guy Gaspérini, Syndicat des Vins de Côte de Provence**Intervention réunion thématique du 18 avril à Toulon**

Le choix de la création d'une ligne TGV est une décision lourde pour l'avenir de notre région.

A ce stade du débat public, sans préjuger du choix à venir ni cautionner la création d'une telle infrastructure, je voudrais apporter quelques éléments concernant son impact sur le vignoble.

Les problématiques abordées ce soir sont :

- le paysage
- l'environnement
- l'agriculture

Les paysages :

Ils sont notre patrimoine collectif quelle que soit notre métier : vigneron, artisan, salarié de tous secteurs d'activités...

Tout le monde dans cette salle conviendra que le vignoble fait partie intégrante de ces paysages. Sans les citer tous, compte tenu du temps imparti, je voudrais vous en présenter 3, répartis dans l'appellation :

- Ste Victoire
- Rocher de Roquebrune
- Les Maures

Il en existe bien d'autres évidemment.

J'insiste donc sur le fait que notre vignoble fait partie du patrimoine collectif. Il est de plus largement classé en appellation AOC (Côtes de Provence, Coteaux Varois, Aix). Ce type de production très encadrée implique de la part du vigneron une conduite du vignoble respectueuse de l'environnement.

Cela démontre que l'appellation d'origine est un patrimoine collectif.

Qui dans cette salle n'a jamais offert ou partager une bouteille de notre cru à des amis de passage ou à la famille venue passer quelques jours de vacances dans notre région.

Enfin pour clore ce sujet, je dirais que ces paysages, dont le vignoble est une composante essentielle, participent à la qualité de notre cadre de vie et à l'attrait touristique de notre région.

Il faut donc les préserver pour les générations futures.

L'environnement :

Ne perdons pas de vue le fait que nous sommes tous les acteurs de la qualité de notre environnement. Depuis des générations, l'homme a modifié le milieu naturel : captage des sources, défrichement, urbanisation plus ou moins dense, rejet d'effluents de différentes origines (stations d'épuration).

L'agriculture en général et la viticulture en particulier au travers des femmes et des hommes y contribuent

A ce titre je rappelle et affirme le rôle prépondérant joué par les vignerons dans l'entretien général de l'espace, et je cite notamment :

- Le rôle pare-feu du vignoble unanimement reconnu
- Le maintien des milieux ouverts qui permet de conserver des habitats spécifiques à de nombreuses espèces qu'elles soient animales ou végétales.

C'est la notion de biodiversité unanimement reconnue, pour preuve le classement en site NATURA 2000 de nombreux vignobles.

Enfin, je voudrais parler de l'eau qui est elle aussi notre patrimoine collectif et ce aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs.

En terme quantitatif dans notre région, et contrairement aux idées reçues, la pluviométrie annuelle d'une période trentenaire est très conséquente et par exemple égal voire supérieur à celle de la Bretagne.

Par contre, nous savons tous que cette pluviométrie est très mal répartie dans le cours d'une année et que les épisodes pluvieux sont parfois très importants : il s'agit alors d'orages quelquefois très violents.

L'agriculture et donc la viticulture d'AOC :

- Permet de limiter les phénomènes d'érosion et d'inondation grâce à la création et à l'entretien d'un réseau de ruisseaux d'écoulement en bordure de parcelle. Cet entretien est très onéreux.
- Permet l'infiltration correcte de l'eau dans les nappes phréatiques et leur réalimentation grâce à l'entretien des sols garant de leur perméabilité.

Les surfaces agricoles jouent donc un rôle de régulateur dans l'absorption, le stockage et l'écoulement des eaux

La déstructuration ou modification du réseau hydraulique d'un secteur par le passage d'une infrastructure type LGV, aura des conséquences sur le régime hydrique des parcelles limitrophes et sur l'alimentation des nappes phréatiques. La modification de l'utilisation de l'espace, abandon de l'agriculture au profit de l'urbanisation, augmentera les risques d'inondation locale.

En termes qualitatifs on ne peut nier que toute activité humaine consommant de l'eau entraîne des pollutions plus ou moins importantes. Cela commence par le simple citoyen qui prend sa douche et rejette de ce fait entre 80 et 100 litres d'eau. Les espaces naturels, associés à une agriculture raisonnée telle que la viticulture d'appellation d'origine permettent à la nature de se régénérer et de digérer ces pollutions.

D'où l'importance de maintenir des surfaces agricoles conséquentes.

L'agriculture :

Concernant l'impact d'une telle infrastructure sur l'agriculture et particulièrement sur la viticulture, 1^{ère} production de notre région, qui représente un poids économique conséquent et une source d'emplois non négligeable, je rappelle que nous nous sommes exprimé dans notre cahier d'acteur, qui je pense ne saurait tarder à être publié (et autant que possible avant la fin du débat public) pour être mis à disposition du plus grand nombre.

Je voudrais cependant insister sur un point :

L'implantation d'une gare sur une zone viticole entraîne systématiquement des pertes de surfaces importantes et des modifications profondes de l'utilisation de l'espace pouvant conduire à la fermeture pure et simple de cave coopérative ou particulière. La disparition ou le manque de performance de l'outil de transformation, du à l'impossibilité d'investir, entraîne inéluctablement la disparition de la viticulture, d'un village et des vigneron qui la composent.

Partant de là, vous pouvez imaginer la transformation du paysage de la zone et le changement d'impact sur l'environnement du secteur.

A l'heure d'aujourd'hui, dans une conjoncture économique difficile, des agriculteurs, des vigneron s'efforcent de vivre de leur métier qui implique une symbiose avec la nature et donc la protection de l'environnement.

Si l'on ne peut nier la nécessité de relier entre-elles les grandes métropoles, on ne doit pas perdre de vue au moment de faire des choix structurants qu'il faut respecter les acquis des femmes et des hommes vivant dans les secteurs concernés.

Serait-il sérieux, au nom de la compétitivité entre TGV et avion et ce pour gagner quelques minutes de balafrer voire de détruire à tout jamais des sites et des paysages qui sont l'attrait principal de notre région. Si les agriculteurs, les vigneron disparaissent, qui entretiendra l'espace rural et à quel coût pour la collectivité.

En conclusion, je réitère le fait que le vignoble doit être préservé de toute atteinte.

Si la terre, les vignes, appartiennent aux vigneron et relèvent du droit privé, l'AOC est reconnu patrimoine national et de ce fait relève du droit public . C'est ce qui confère la légitimité aux syndicats de défenses d'appellations d'origine que je représente ce soir.

A ce titre le syndicat a participé depuis le départ et de façon constructive au débat public.

Le syndicat continuera à suivre de très près ce dossier, et ce à toutes les phases de son élaboration. Le syndicat veillera tout particulièrement à la préservation de notre patrimoine et conformément à l'article L641-11 du code rural, saisira le cas échéant l'autorité administrative compétente si le projet est de nature à porter atteinte à l'aire, aux conditions de production, à la qualité ou à l'image de marque de l'AOC et s'opposera avec force et tous moyens légaux à ces atteintes.